

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TROIS du mois de MARS

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN, dûment convoqué le 24 février 2023 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

Présents : BOIRON, BILLIOU, BOYER, GAUTIER, HALNA, HUCHER, HOUSTLER, JEZEQUEL, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAINAGE, MULLER, PIROT, RAMEAU, TOPART, SCHAEFFER-MORIN, VELLA.

Procurations : CHARMENTRAY à LE HENAFF, JULIENNE à LE PROVOST, MAILLAUD à VELLA, MONFORT à MAINAGE.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2023-014

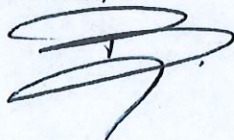
DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

L'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit pour les communes de 3 500 habitants et plus, l'organisation d'un débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget, à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu,

- **VU** l'article 2312-1 du Code Général des collectivités Territoriales,
- **VU** la présentation par Madame le Maire des principales orientations budgétaires pour l'année 2023,
- **CONSIDÉRANT** que le débat d'orientations budgétaires constitue une obligation réglementaire et la première étape du cycle budgétaire,
- **PREND ACTE** de la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2023 détaillée dans le rapport d'orientations budgétaires ci-joint.

Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON,



Le secrétaire de séance, Michelle LE HENAFF

